



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant désignation des membres de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et du corps des techniciens de l'éducation nationale

La rectrice de la région académique de Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des universités

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 112-1, L. 261-1, L. 262-1 à L. 262-4, L. 263-1 à L. 263-2 ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires au sein des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 8 décembre 2022;

Arrête

Article 1er : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et du corps des techniciens de l'éducation nationale les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration :

a. Membres titulaires

- Monsieur François FOSELLE, secrétaire général de l'académie de Normandie
- Madame Elodie LAMART, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines de l'académie de Normandie

b. Membres suppléants

- Madame Karine LEROUX-LECOQ, cheffe de la division des personnels de l'administration de l'académie de Normandie
- Madame Amandine GOUGEON, cheffe du bureau des parcours professionnels des personnels de la filière administrative de l'académie de Normandie

B. Représentants élus du personnel :

a. Membres titulaires

- Madame Nathalie MONMARCHE, Rectorat de Normandie, A&I UNSA
- Monsieur Nicolas TISSANDIE, DSDEN du Calvados, SNASUB - FSU

b. Membres suppléants

- Madame Sarah GODARD, CROUS de Normandie (Caen), A&I UNSA
- Madame Christel ALVAREZ, Lycée Albert Sorel d'Honfleur, SNASUB - FSU

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 6 Mai 2025

Signé : François Foselle